

Mars 2010



TOUS EN GREVE LE 23 MARS !

www.snuipp.fr

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs des écoles
et PEGC



Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à se mettre en grève le 23 mars. Emploi, salaires, retraites, fiscalité plus juste et politique publique : ces exigences communes aux salariés du public comme du privé sont présentes à tous les niveaux du système éducatif. De la maternelle au CM2, en passant par les RASED ou la direction d'école, en zone rurale ou en ZEP, la préparation de la rentrée 2010 s'effectue avec moins de moyens, une politique éducative appauvrie qui résulte du non-remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite et des réformes, particulièrement celle de la formation de maîtres.

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à multiplier les actions dans le cadre des opérations de carte scolaire et à participer massivement à la journée de grève du 23. Il est nécessaire de rompre avec le dogme de la réduction de la dépense publique et au contraire d'enrichir l'école publique en offrant la possibilité de scolariser davantage d'enfants en maternelle, de pouvoir travailler avec de petits groupes d'élèves, de développer la formation des enseignants et de faire face à la hausse des effectifs.

La revalorisation et la reconnaissance du métier d'enseignant annoncée par le Président de la République restent lettre morte. En matière de retraites, les enseignants des écoles devront-ils poursuivre leur activité jusqu'à l'âge de 67 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein ? Le nécessaire financement des régimes de retraites ne peut pas s'effectuer en repoussant sans cesse l'âge de départ. D'autres solutions de financement sont nécessaires.

Emploi, salaires, retraites, éducation : la qualité de l'école et la réussite de tous les élèves sont en jeu. Le SNUipp appelle les enseignants à participer massivement à la journée du 23 mars avec tous les personnels.

L'ÉCOLE APPAUVRIE

Avec la suppression de 16 000 postes au budget 2010, le gouvernement poursuit sa politique de restrictions. Alors que 5 300 élèves supplémentaires sont attendus dans les écoles, ce sont 9182 postes de stagiaires PE2 qui vont disparaître.

Cette mesure, conséquence de la réforme de la formation des maîtres, se traduira par une **diminution des moyens liés aux décharges de direction de 4 classes et de formation continue**. Ces suppressions ne seront pas compensées par la création de 2182 postes affichée par le ministère.

Plus d'élèves, moins de postes d'enseignants :

après la suppression de nombre de postes « *non directement devant élèves* » et permettant d'offrir une meilleure qualité d'enseignement, ce sont le remplacement, la maternelle, les réseaux d'aides aux élèves en difficulté, la formation continue des maîtres qui risquent fort d'en faire les frais.



Face au “toujours moins” du gouvernement, il s'agit d'opposer le “toujours mieux” pour l'école : formation, maternelle, RASED avec plus d'enseignants...

FAIRE REUSSIR TOUS LES ELEVES ?

Entre les choix budgétaires qui aboutissent à un appauvrissement de l'école, et la réorganisation imposée brutalement de la semaine scolaire découlant de la suppression de 2 heures d'enseignement pour tous, tous les enseignants constatent une **dégradation des conditions de travail**.

Dans les écoles, le constat est sans appel :

effectifs, non remplacements des collègues malades, renforcement des pressions administratives et des injonctions hiérarchiques, disparition de toute formation continue, réforme de la formation initiale, abandon des ZEP...

En classe, des nouveaux programmes à l'aide personnalisée, en passant par les évaluations et les stages de remise à niveau, comment garder un enthousiasme professionnel tant les mesures semblent aller à l'encontre de la réussite des élèves ?

RASED

La mobilisation de l'an dernier, avait contraint le ministère à des reculs partiels sur les suppressions de postes, et à reconnaître la nécessité de maintenir les aides spécialisées à l'École.

Les choix opérés au plan local par un grand nombre d'Inspecteurs d'Académie, s'avèrent aujourd'hui en totale contradiction avec la circulaire RASED. Suppressions de postes dans les départements et diminutions drastiques des départs en formations spécialisées, condamnent, à terme, l'existence même des RASED.

L'école maternelle doit avoir de l'avenir !

Les postes de maternelle, et notamment ceux permettant la scolarisation des moins de trois ans continuent de servir de variable d'ajustement lors des opérations de carte scolaire.



Plus que jamais, le fonctionnement de l'école doit évoluer. Il s'agit de repenser l'organisation de notre travail et ses finalités. La réussite de tous implique de pouvoir travailler autrement : en équipe, avec plus de temps pour se concerter, avec plus de maîtres que de classes...

La maternelle doit être consolidée avec toutes ses vertus : école passerelle entre le monde de la famille et celui des grands de l'école primaire mais aussi entre deux modes d'apprentissages avec une pédagogie spécifique et adaptée. En s'appuyant sur ses réussites, sur l'engagement des enseignants et avec l'aide de la formation, la maternelle pourra faire toujours mieux pour ceux qui en ont le plus besoin.

Une lettre-pétition unitaire a été élaborée. Le 23 doit être l'occasion de la faire signer massivement, et le 31, elles seront remises au ministère !

Les propositions du SNUipp-
pour une réelle revalorisation
de tous :

- Revalorisation du point d'indice de 5% et attribution de 50 points supplémentaires à chaque échelon. Un professeur des écoles au 8ème échelon verrait son salaire net évoluer de 200 €.

- Fin de carrière à l'indice 783, dès lors qu'a été effectuée une carrière « normale »

- Création d'une prime d'équipement pour tous les enseignants

- Nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, et un avancement au rythme le plus favorable. 150000 € d'écart au cours d'une carrière selon le rythme d'avancement n'est pas tolérable !

LA REVALORISATION, C'EST POUR TOUT LE MONDE

Les "engagements" du président

Aujourd'hui, la carrière d'un enseignant c'est : 1 385 euros nets mensuels pour un débutant, un salaire moyen inférieur à 2 000 euros, à peine 18 % des enseignants des écoles qui partent en retraite à la hors-classe.

Où est l'engagement présidentiel d'« améliorer les conditions de travail, le statut social et les revenus » des enseignants ?

Les propositions de Luc Chatel : un manque d'ambition provocateur

Les mesures annoncées sont loin d'y répondre : elles seront financées par les suppressions de postes. Elles ne concerneront pas tous les enseignants. Jugez par vous-mêmes !

Débuts de carrière.

Pour les nouveaux recrutés au niveau master : une majoration indiciaire qui « ne saurait être inférieure à 100 euros par mois » selon le ministre... C'est l'actuel 2ème échelon atteint au bout de 3 mois !

Les enseignants déjà en poste sur les premiers échelons pourraient bénéficier d'un rattrapage indiciaire pour que leurs salaires ne soient pas en dessous des nouveaux enseignants masterisés.

Et tous les autres ?

Nouvelles missions

« Les enseignants qui souhaitent s'engager davantage » selon le ministre dans le cadre de l'accompagnement éducatif par exemple ou avec « de nouvelles missions » seraient rémunérés par des heures supplémentaires.

Avancement de grade

Le ministre souhaite faire évoluer les critères d'avancement et mettre en place « un nouveau grade accessible à ceux dont l'engagement et l'investissement auront été particulièrement importants », les critères du ministre se focalisant « sur un meilleur équilibre entre le mérite et l'ancienneté » à l'encontre de la promotion de tous !

Les chantiers ouverts par le ministre doivent se traduire par une reconnaissance de la professionnalité et de la qualification de tous. Pour qu'un enseignant des écoles ait en France, après 15 ans d'ancienneté, le même niveau de vie relatif que celui de ses collègues dans l'UE19, il faudrait augmenter son salaire de 435 €/mois.

DE VRAIS EMPLOIS AU SERVICE DES ELEVES ET DE L'ECOLE

Sous statut de droit privé (contrats aidés) ou de droit public (assistants d'éducation), des milliers de personnels travaillent dans les écoles et remplissent des missions indispensables au bon fonctionnement de celles-ci : auxiliaires de vie scolaire pour l'accompagnement des élèves handicapés, aide administrative à la direction d'école, ...

Précarité, durée des contrats, rémunération, ou formation, leurs conditions de travail sont inacceptables.

Dans l'immédiat, les droits des EVS et AVS doivent être respectés et améliorés.

Nous revendiquons la fin des recrutements de personnels sous contrats précaires et la création de véritables emplois statutaires.

Nous demandons que les personnels actuellement en poste puissent être embauchés ou bénéficier d'une formation qualifiante leur assurant un avenir professionnel.



POUR LE SERVICE PUBLIC



Pour remplir les missions spécifiques d'intérêt général, le fonctionnaire doit avoir la garantie de son indépendance et de sa neutralité, au service des usagers, sur tout le territoire.

Nous devons nous opposer à la remise en cause des services publics.

La loi dite « *de mobilité et de parcours professionnel dans la fonction publique* » permet

- la réaffectation ou le licenciement des fonctionnaires dont les emplois ou missions seront supprimés par les réformes (RGPP, RéATE)
- la gestion individuelle des carrières et la reconnaissance du « *mérite* »
- les menaces de recours à des étudiants pour assurer les besoins en remplacement et la généralisation de l'emploi précaire.

Nous exigeons :

- La garantie de traitement, de carrière et de retraite
- L'égal accès à la fonction publique par le recrutement par concours
- L'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique
- L'égalité des sexes
- Le droit syndical et la liberté d'opinion.

La logique implacable du gouvernement est non seulement l'objectif du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux mais aussi la remise en cause des services publics.

NE BATTONS PAS EN RETRAITE

Le président de la République avait annoncé un nouveau rendez-vous sur les retraites, où toutes les questions seraient mises sur la table.

Toutes ? Pas vraiment !

En effet, le gouvernement aborde la question des retraites uniquement sous l'angle des déficits. Il manquera en 2010 environ 10 Md€ pour équilibrer les comptes de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et les besoins de financement continueraient de croître jusqu'à l'horizon 2050 pour constituer une dette insoutenable. Il faudrait préparer les Français à faire de nouveaux sacrifices, alors qu'on sait trouver les milliards d'euros nécessaires pour renflouer les banques. Il est nécessaire d'ouvrir réellement le débat sur le financement.

Garantir pour les jeunes actifs et les futurs retraités une retraite par répartition, reposant sur des principes de solidarité, n'a rien d'un mirage.

Le mirage c'est la capitalisation, l'épargne individuelle et le chacun pour soi. Les fonds de pension ont perdu 5 400 milliards de dollars US en 2008 rejetant des millions de retraités dans le camp de la pauvreté.

L'effet de la crise sur les systèmes de retraites à l'étranger montre que notre système de retraite est un des plus protecteurs, un des plus solides aussi. Comme tout système par répartition, il est sensible à la donnée démographique. Le nombre de retraités continuera d'augmenter, sous le double effet d'un allongement de l'espérance de vie et de l'arrivée des générations du baby-boom. C'est un fait démographique, mais la capacité de financement de notre système de retraite dépend essentiellement des emplois et des salaires, et nécessite de poser la question de la part des salaires dans la totalité des richesses produites.



Il est temps aujourd'hui de « *tout mettre sur la table* » et d'enrayer la spirale régressive des réformes de 1993 et 2003 qui conduisent pour tous les salariés à une baisse inacceptable du niveau des pensions.